



Acheter des cigarettes électroniques ?

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 31 août 2012

Où peut-on acheter une cigarette électronique et ses recharges, pour arrêter de fumer ?

Réponse :

Développée en Asie dans les années 2000, la cigarette électronique est un produit dont la consommation est fortement déconseillée : ainsi l'Agence Nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, [l'ANSM](#), a mis en garde les personnes et professionnels de santé. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), pour sa part, déconseille également la consommation de cigarettes électroniques, qui peuvent avoir des effets nocifs sur la santé humaine et n'ont pas d'[effets thérapeutiques démontrés](#).

Aussi, la cigarette électronique ne peut être nullement considérée comme un médicament ou un produit de consommation courante. D'ailleurs, à ce jour, en France, aucune cigarette électronique ne dispose d'une autorisation de mise sur le marché (AMM). Plusieurs pays ont également décidé d'interdire sa commercialisation.

Cette initiative était intéressante dans la mesure où elle répondait à la partie gestuelle de l'addiction au tabac en période de sevrage ; DNF regrette cependant qu'elle soit régulièrement présentée comme la possibilité de fumer dans les lieux où fumer est interdit. Il ne s'agit là que de l'expression volontairement provocatrice d'une incitation à contrevenir à la loi.